



Exposé des droits linguistiques constitutionnels au Canada

uOttawa

Émie Dubuc | Supervisée par Me Benoît Pelletier | Droit civil, Université d'Ottawa

1 Introduction

L'État canadien repose notamment sur le principe fédéral, ainsi que l'ont souhaité les Pères fondateurs du pays. Cela ressort du préambule de la *Loi constitutionnelle de 1867* et d'un certain nombre d'autres dispositions de cette loi. Mais le Canada possède aussi bien d'autres caractéristiques, dont le bilinguisme et la dualité linguistique. Ces derniers principes (ou concepts) ont de fortes assises constitutionnelles, mais ils sont également confirmés par maintes dispositions de nature législative ou réglementaire, applicables tantôt au palier fédéral, tantôt dans une province, tantôt dans un territoire.

Comme nous pouvons le constater à la lumière de ce qui précède, les concepts de bilinguisme et de dualité linguistique sont relativement bien ancrés dans le système légal et juridique canadien. Ils y occupent une place de premier choix. N'a-t-on pas d'ailleurs coutume de dire que le Canada est un pays bilingue?

Ce bilinguisme dont nous parlons ici est celui qui résulte du statut officiel de l'anglais et du français, du moins, dans l'ordre fédéral de gouvernement. Et cette dualité linguistique dont nous parlons également, c'est celle qui découle de la coexistence d'une forte communauté anglophone et d'une forte communauté francophone à l'intérieur d'un même pays : le Canada.

Bien sûr, nous ne sommes pas sans savoir que, dans les faits, le bilinguisme décrit ci-dessus est loin d'être une réalité de tous les jours pour une grande majorité de Canadiens. Quant à la coexistence de la langue anglaise et de la langue française, elle est forcément inégale et s'accomplit le plus souvent (sinon toujours) au détriment de cette dernière.

Quoi qu'il en soit, la présente recherche se veut d'abord et avant tout théorique. Elle s'intéresse essentiellement aux dimensions purement constitutionnelles du bilinguisme et de la dualité linguistique, c'est-à-dire qu'elle porte sur les droits constitutionnels qui sont liés au statut ou à l'usage de l'anglais ou du français au Canada. Plus particulièrement, elle offre un *Exposé des droits linguistiques constitutionnels au Canada*. Elle débouchera éventuellement sur la publication d'un livre, dans lequel seront examinées les dispositions figurant dans la section de la présente affiche consacrée au « Développement de la recherche ».

Remerciements

Nous tenons à adresser nos remerciements les plus sincères à notre professeur-superviseur, Me Benoît Pelletier, pour son appui, sa générosité et sa confiance dans la concrétisation de ce projet. Nous tenons par ailleurs à remercier l'Université d'Ottawa pour son appui financier. Enfin, nous tenons à souligner l'amabilité et la disponibilité des personnes-ressources du PIRPC.

2 Méthode d'analyse

Le mandat de cette recherche consistait à recueillir de la doctrine et de la jurisprudence pour enrichir les notes infrapaginales dans le but de les ajouter à un livre qui fera éventuellement l'objet d'une publication.

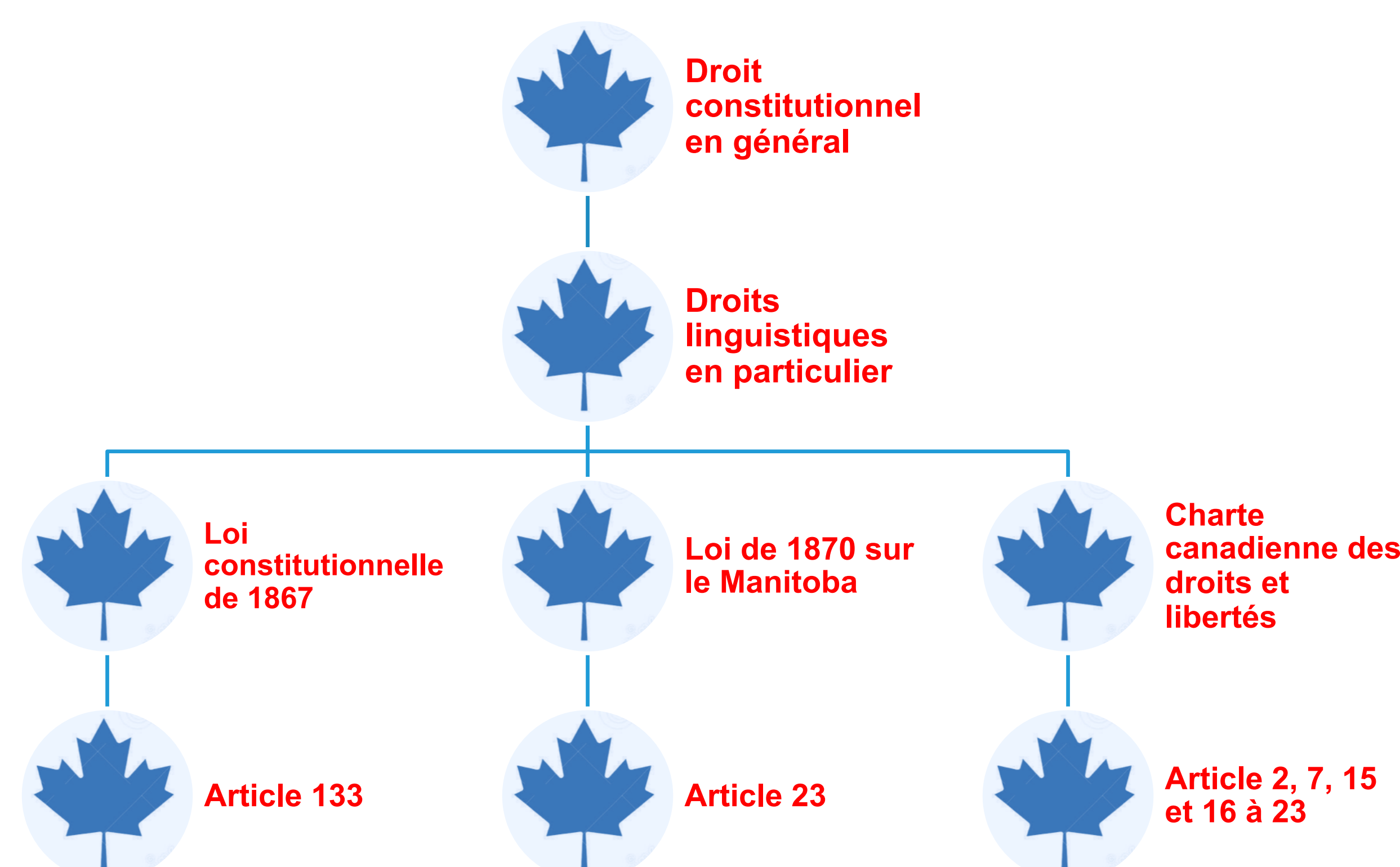
La méthodologie utilisée pour cette recherche était relativement conventionnelle. En premier lieu, il s'agissait de fouiller la doctrine à la bibliothèque ainsi qu'à travers plusieurs sites Internet à la recherche d'information permettant d'enrichir le texte, – la recherche jurisprudentielle, de son côté, est un peu plus originale et requiert une méthode d'analyse différente. Ainsi, pour cette dernière, il était question de parcourir les différentes plateformes électroniques juridiques qui font partie des ressources-clés mises à la disposition des étudiants en droit. Plus précisément, l'étude jurisprudentielle en question s'appuie sur les bases de données suivantes:

- SOQUIJ-Recherche juridique (Azimut)
- CanLII
- LexisNexis/Quicklaw
- Westlawnext Canada
- Bases de données de la Cour Suprême du Canada

En second lieu, toujours concernant l'approche jurisprudentielle, il ne suffisait pas de trouver les arrêts pertinents de la Cour suprême du Canada dans les différentes bases de données. Il fallait également vérifier la conformité de chacune d'entre elles en comparant ses dernières avec les recueils papier se trouvant à la bibliothèque.

Cette démarche consistait à faire la comparaison des bases de données en gardant comme objectif d'atteindre le plus haut degré possible de précision, voir un désir d'exhaustivité des différentes sources.

Développement de la recherche



Références

1. « Feuille du Canada », http://blogs.ionis-group.com/iseq/ecoles-strasbourg/2012/06/mon_stage_au_canada.html.php
2. <http://droitcivil.uottawa.ca/en/news/panel-dexperts-propos-decision-cour-supreme-laffaire-caron-boutet>

3 Résultats



Les résultats de cette recherche se rapportent à l'enrichissement des notes infrapaginales du livre à la base de ce travail. Concernant la jurisprudence, il fallait contre-vérifier chacune des références obtenues avec les différentes bases de données utilisées dans la méthode d'analyse. Cette contre-vérification avait pour effet de diminuer considérablement les risques d'erreur en évitant les contradictions. C'est avec l'application stricte du guide de rédaction McGill que les différentes références (doctrine et jurisprudence) ont été ajoutées au livre.

4 Conclusions

Avec le temps, les minorités de langue française vivent des problèmes de plus en plus aigus et se sentent de plus en plus menacées, en raison notamment du rayonnement sans cesse progressif de l'anglais. Depuis quelques années, ce rayonnement semble d'ailleurs être fortement encouragé par le phénomène de la mondialisation. En effet, cette dernière s'accompagne d'une rapide anglicisation, voire américanisation, de la planète. Le Canada n'échappe évidemment pas à cette tendance, d'où les inquiétudes des communautés francophones et acadiennes quant à la survie de leur langue. Même au Québec, où elle est pourtant majoritaire, la langue française demeure fragile. C'est dire à quel point cette langue a besoin de protection, et ce, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre constitutionnel. C'est dire aussi à quel point il est important que, dans ce pays, chaque gouvernement, fût-il fédéral, provincial ou territorial, contribue pleinement à la promotion de la langue française. Seule une langue française forte dans tout le Canada peut donner au bilinguisme officiel et à la dualité linguistique tout leur sens.



Coordonnées

Courriel: edubu088@uottawa.ca
Téléphone: (450) 543-2065

